NOTE D'INFORMATION

CAP OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22157 en date du 09/11/2022.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

JC MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CAP OBLIGATIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040248**
- Date et référence de l'agrément : **31/08/2022, GP22126**
- Date de création : **06/06/1996**
- Siège social : **163, Av Hassan II, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Etablissement de gestion : **GESTFONDS**
- Société de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** sis à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca** représenté par **Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Attijariwafa Bank	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank	0522 29 88 88
Wafa Gestion	Houssein BELCADI	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Madame Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OCT**
- Sensibilité min : **0,5 (inclus)**
- Sensibilité max : **1,1 (exclu)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index Court Terme, publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds CAP OBLIGATIONS est de surperformer son indice de référence et d'offrir à tout investisseur une appréciation régulière de son épargne avec une liquidité quotidienne. Dans cette optique, le FCP optera pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers en ligne avec son univers d'investissement visant à offrir un rendement meilleur.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net dans des OPCVM « Obligations moyen et long terme » tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de prêts emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra investir en autres valeurs dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Un OPCVM « obligations court terme » ne peut détenir ni actions, ni certificats d'investissement, ni droits d'attribution ou de souscription, ni parts d'OPCVM « actions », ni parts d'OPCVM « diversifiés », ni parts d'OPCVM « contractuels ».

 L'univers d'investissement du FCP CAP OBLIGATIONS inclut les éléments ci-après :

 - **Bons du trésor ;**
 - **Titres garantis par l'Etat marocain ;**
 - **Titres d'OPCVM « OCT », « OMLT » ou « Monétaire » ;**
 - **Titres de créances émis par les FPCT ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Créances représentatives des opérations de pensions ;**
 - **Dépôt à terme ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;**
 - **Opérations de prêts/emprunts de titres.**
- Durée de placement recommandée : **18 mois**
- Souscripteurs concernés : **Grand public - Personnes physiques et morales**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **08/11/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré et, en cas de jour férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et de Wafa Gestion.**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative, majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 1% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **1% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou d'actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par WAFA GESTION. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Prestations de l'établissement de gestion « GESTFONDS » :	15%* Frais de gestion
(2) Frais de publications :	20 000 DHS
(3) Commissaire aux comptes :	10 000 DHS
(4) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(5) Dépositaire :	0,05%
(6) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 DHS
(7) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
(8) Prestations de la société de gestion délégataire " WAFA GESTION " :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6) - (7)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK